

Comité SYNDICAL

3 février 2016

SYTRAD

Zone Industrielle La Motte - 7, rue Louis Armand
26800 Portes-lès-Valence - E-mail : contact@sytrad.fr
Tél. 04 75 57 80 00 - Fax 04 75 57 75 14

Installations de nouveaux délégués au Comité syndical du SYTRAD

➤ Rapporteur : M. Serge BLACHE - Président

Installations de nouveaux délégués

> Pour la Communauté d'Agglomération d'Annonay

Suite à la démission de M. Bernard Balaye, Délégué titulaire au SYTRAD et de M. Claude Faure, Délégué suppléant au SYTRAD, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay dans sa séance du 17 décembre 2015 a désigné M. Patrice Girard et M. Claude Gagnaire afin de pourvoir à leur remplacement.

 **Monsieur le Président installe dans leurs fonctions ces nouveaux délégués**

Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 09/12/2015

➤ Rapporteur : M. Serge BLACHE
Président

Approbation du dernier procès-verbal

➤ Il est proposé, à l'approbation des membres du Comité Syndical, le procès-verbal de la réunion du 9 décembre 2015.

Modification de l'ordre du jour

Inversion des points 2 et 3

➤ Rapporteur : M. Serge BLACHE
Président

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

INSTANCES

Point 1 – Commission « Délégation de Services Publics »

➤ Rapporteur : M. Serge Blache
Président

Modification de l'ordre du jour

Il est proposé, à l'approbation des membres du Comité Syndical, la modification de l'ordre du jour du Comité syndical, inversion de 2 points

- Point 3 : Budget Primitif 2016
- Point 2 : Participations 2016 des EPCI adhérents au SYTRAD – Grille Tarifaire (GTA)

Ainsi, l'ordre du jour serait le suivant :

- Point 1 – Désignation des membres de la commission « DSP »
- Point 2 – Budget Primitif 2016
- Point 3 – Participations 2016 des EPCI adhérents au SYTRAD – Grille Tarifaire (GTA)
- Point 4 – Approbation du principe de DSP pour les marchés des CVO

1 – Désignation des membres de la commission DSP

Les membres du Bureau syndical, lors de leur réunion du 27 janvier 2016, ont créé la commission « Délégation de Service Public » qui sera chargée de se prononcer sur les candidatures et les offres qui seront reçues dans le cadre des procédures de DSP.

Cette commission a pour mission de :

- ✓ Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public)
- ✓ Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- ✓ Ouvrir les plis contenant les offres des candidats
- ✓ Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres
- ✓ Emettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global des contrats de DSP supérieure à 5 %

Il est précisé que la négociation elle-même avec les candidats relève de l'autorité du Président, qui peut s'adjoindre d'autres personnes.

1 – Désignation des membres DSP (suite)

Cette commission de « DSP » est composée du Président (Autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public) et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein qui auront voix délibératives.

Ses membres sont élus, parmi les membres titulaires du Comité syndical, au scrutin de liste (D 1411-3), à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret sauf accord unanime contraire (L 2121-21 du CGCT).

Il est procédé à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires (L 1411-5).

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages (D 1411-4). En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus (D 1411-4).

1 – Désignation des membres DSP (suite)

Suite à l'appel à candidature en date du 28 janvier 2016, les membres du Comité syndical devront élire les membres de la Commission « Délégation de Service Public ».

Une seule liste est proposée, elle est composée des membres suivants :

Membres titulaires :

- Nathalie MALLET-TORRES (CA Privas Centre Ardèche)
- Georges DELOCHE (CC de la Raye)
- Françoise CHAZAL (CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes)
- André FOUREZON (SICTOMSED)
- Geneviève GIRARD (CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes)

Membres suppléants :

- Robert ARNAUD (CC Val de Drôme)
- André ARZALIER (CC Hermitage-Tournonais)
- Pierre MONTAGNE (SIRCTOM)
- Agnès QUENTIN-NODIN (CC Rhône-Crussol)
- Claude AURIAS (CC Val de Drôme)

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

FINANCES

Point 2 – BUDGET PRIMITIF 2016

➤ Rapporteur : Mme Geneviève GIRARD
Vice-Présidente en charge des finances
et du suivi budgétaire

2 – Budget Primitif 2016

L'élaboration du budget 2016 du SYTRAD intègre les observations faites par le cabinet KPMG sur l'étude des coûts et l'équilibre financier du SYTRAD.

- **Disposer d'une meilleure connaissance des coûts**
 - Affecter directement le maximum de charges et produits aux équipements concernés
 - Affecter les charges indirectes
 - Arrêter les doublons
- **Améliorer la logique comptable et financière**
 - Équilibrer systématiquement certains flux comme les valorisations matières reversées aux EPCI, et les prestations de service réalisées pour le compte de certains EPCI
 - Améliorer la prévision financière des 4 centres de coût (CVO, centre de tri, ISDND, frais généraux) et réduire les écarts avec le réalisé.
 - Généraliser la pratique des rattachements de charges et produits

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

📁 Résultats 2015

Recettes de fonctionnement	28 522 228 €
- Dépenses de fonctionnement	- 25 873 290 €
= Résultat de fonctionnement de l'exercice	2 648 938 €

Résultat de fonctionnement reporté 4 074 458 €

Recettes d'investissement	2 504 950 €
- Dépenses d'investissement	- 8 047 238 €
- Déficit reporté	- 1 683 715 €
= Résultat d'investissement de clôture	- 7 226 004 €

Restes à réaliser en dépenses 41 690 €

Restes à réaliser en recettes 3 630 000 €

Résultat de clôture pour 2015 3 085 702 €

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

DEPENSES	Montant 2015	Evolution 2012/2015		Proposition 2016		
				Montant	Evolution	
Centre de tri	3 393 K€	68 K€	2,0%	3 438 K€	45 K€	1,3%
- Exploitation	2 101 K€	111 K€	5,3%	2 140 K€	39 K€	1,9%
- Dette	1 173 K€	15 K€	1,3%	1 173 K€	0 K€	0,0%
- Frais de personnel	41 K€	8 K€	18,2%	42 K€	1 K€	3,1%
- Autres charges directes	78 K€	-65 K€	-83,3%	83 K€	5 K€	6,0%
Centres de valorisation	18 326 K€	1 907 K€	10,4%	18 453 K€	127 K€	0,7%
- Exploitation	11 704 K€	2 428 K€	20,7%	11 542 K€	-162 K€	-1,4%
- Dette	5 956 K€	470 K€	7,9%	6 220 K€	264 K€	4,4%
- Frais de personnel	28 K€	-51 K€	-184,8%	47 K€	19 K€	68,1%
- Autres charges directes	638 K€	-940 K€	-147,3%	644 K€	6 K€	0,9%

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

DEPENSES	Montant 2015	Evolution 2012/2015	Proposition 2016			
			Montant	Evolution		
ISDND	2 241 K€	533 K€	23,8%	2 125 K€	-116 K€	-5,2%
- Exploitation	1 321 K€	175 K€	13,2%	1 371 K€	50 K€	3,8%
- Dette	744 K€	326 K€	43,9%	579 K€	-165 K€	-22,1%
- Frais de personnel	119 K€	-5 K€	-4,2%	120 K€	1 K€	0,7%
- Amortissements	57 K€	37 K€	65,0%	55 K€	-2 K€	-4,4%
Frais généraux	1 156 K€	49 K€	4,2%	1 399 K€	243 K€	21,0%
- Charges courantes	175 K€	-183 K€	-104,9%	231 K€	57 K€	32,3%
- Communication	63 K€	-16 K€	-26,0%	131 K€	67 K€	106,0%
- Frais de personnel	643 K€	42 K€	6,6%	697 K€	55 K€	8,5%
- Frais des élus	106 K€	19 K€	18,3%	108 K€	2 K€	1,9%
- Composteur et déchets verts	209 K€	209 K€	100,0%	166 K€	-43 K€	-20,8%
- Autres charges	8 K€	-12 K€	-137,2%	8 K€	-1 K€	-8,3%
- Amortissements	0 K€	0 K€		40 K€	40 K€	
- Dette	-48 K€	-11 K€	22,6%	18 K€	66 K€	-137,4%
TOTAL	25 116 K€	2 557 K€	10,2%	25 414 K€	298 K€	1,2%
- Exploitation	15 126 K€	2 713 K€	17,9%	15 053 K€	-72 K€	-0,5%
- Dette	7 825 K€	801 K€	10,2%	7 990 K€	165 K€	2,1%
- Frais de personnel	830 K€	-7 K€	-0,8%	906 K€	76 K€	9,1%
- Autres charges	1 335 K€	-950 K€	-71,2%	1 465 K€	130 K€	9,7%

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

RECETTES	Montant 2015	Evolution 2012/2015		Proposition 2016		
Centre de tri	3 489 K€	-464 K€	-13,3%	3 344 K€	-145 K€	-4,1%
- Contribution EPCI	3 476 K€	-458 K€	-13,2%	3 340 K€	-137 K€	-3,9%
- Autres recettes	12 K€	-6 K€	-46,5%	5 K€		-64,0%
Centres de valorisation	18 290 K€	1 218 K€	6,7%	19 552 K€	1 262 K€	6,9%
- Contribution des EPCI	18 093 K€	2 505 K€	13,8%	19 387 K€	1 295 K€	7,2%
- Valorisation matière	141 K€	-72 K€	-50,9%	165 K€	24 K€	17,4%
- Recettes exceptionnelles	57 K€	-1 215 K€	-2131,7%	0 K€	-57 K€	-100,0%
ISDND	969 K€	545 K€	56,3%	974 K€	5 K€	0,5%
- Encombrants déchèterie	945 K€	531 K€	56,3%	890 K€	-55 K€	-5,8%
- Amiante	24 K€	24 K€	100,0%	25 K€	2 K€	6,9%
- Produits exceptionnels	1 K€	-10 K€	-980,4%	59 K€	58 K€	5928,5%
Frais généraux	2 614 K€	1 495 K€	57,2%	1 827 K€	-787 K€	-30,1%
- Contribution des EPCI	2 401 K€	1 333 K€	55,5%	1 650 K€	-751 K€	-31,3%
- Autres produits	37 K€	-3 K€	-9,4%	11 K€	-26 K€	-71,2%
- Déchets verts composteurs	176 K€	166 K€	94,2%	167 K€	-10 K€	-5,4%
TOTAL	25 362 K€	2 794 K€	11,0%	25 698 K€	336 K€	1,3%
- Contribution des EPCI	23 970 K€	3 379 K€	14,1%	24 377 K€	407 K€	1,7%
- Recettes ISDND	969 K€	545 K€	56,3%	974 K€	5 K€	0,5%
- Autres recettes	423 K€	-1 130 K€	-267,4%	347 K€	-76 K€	-18,0%

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

📁 Section de Fonctionnement

Dépenses	28 662 923 €
• Dépenses réelles	23 441 341 €
• Amortissement	801 190 €
• Dépenses imprévues	358 621 €
• Virement à la section d'investissement	4 419 886 €
 Recettes	 28 622 923 €
• Recettes réelles	28 622 923 €
• Excédent reporté	0 €

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

📁 Section d'Investissements

Dépenses	8 182 576 €
• Capital de la dette	5 221 076 €
• Centre de tri	50 000 €
• Centres de valorisation	2 590 000 €
• ISDND	297 000 €
• Divers	24 500 €
Recettes	8 182 576 €
• Emprunt	2 961 500 €
• Dotation aux amortissements	801 190 €
• Virement de la section de fonctionnement	4 419 886 €

2 – Budget Primitif 2016 (suite)

Le projet de Budget Primitif 2016 s'équilibre en Dépenses et en Recettes

- en section de Fonctionnement à 28 669 923,00 €
- en section d' Investissement à 8 182 576,00 €

➤ Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet de Budget Primitif 2016 selon les éléments présentés ci-dessus

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

FINANCES

Point 3 – Participation 2016 des EPCI

➤ Rapporteur : Mme Geneviève GIRARD
Vice-Présidente en charge des finances
et du suivi budgétaire

3 – Participation 2016 des EPCI

Suite au débat sur les orientations budgétaires qui a eu lieu le 9 décembre 2015, il convient de fixer le calcul des contributions des EPCI membres au titre de l'année 2016, conformément aux modalités fixées par les statuts du syndicat :

Pour les frais généraux :

- ✓ Une contribution fixe à l'habitant.

Pour le tri des collectes sélectives :

- ✓ Une part fixe à l'habitant pour financer le montant des annuités d'emprunts et la part fixe du contrat d'exploitation.
- ✓ Une part variable basée sur les tonnages OMr produits par chaque EPCI, pour financer la partie variable de l'exploitation.

Pour le traitement des OMr :

- ✓ Une contribution basée sur les tonnages OMr produits par chaque EPCI.

Suite à leur réunion du 27 janvier, les membres du Bureau syndical et de la commission finances proposent la grille tarifaire 2016 suivante :

3 – Participation 2016 des EPCI (suite)

La population prise en compte sera celle retenue au 1^{er} janvier 2016 pour le versement de la DGF des EPCI adhérents ou liés par convention aux EPCI membres du SYTRAD.

Les tonnages OMr pris en compte s'élèvent à 121 000 tonnes, soit une diminution globale de 1% par rapport au tonnage réel 2015.

L'augmentation des cotisations des EPCI est fixée globalement à + 1,7% par rapport aux contributions appelées en 2015, soit + 448 300 € TTC.

Les contributions par EPCI peut varier dans des proportions plus importantes, en plus ou en moins.

Les écarts s'expliquent essentiellement par les évolutions de tonnage : les EPCI dont les tonnages ne diminuent pas, ou moins que la moyenne du territoire, ont une augmentation de leur cotisation, contrairement aux EPCI qui ont une baisse significative.

3 – Participation 2016 des EPCI (suite)

2015	Nombre d'Habitants	534 719
	Tonnage OMr Estimé	124 500
	Tonnage CS estimé	25 500
	TVA	10%

2016	Nombre d'Habitants	541 174
	Tonnage OMr Traité	121 000
	Tonnage CS traité	26 105
	TVA	10%

Grille Tarifaire votée 2015					
	Tarif HT		Tarif TTC		Coût HT
	HAB.	T OMR	HAB.	T OMR	
FRAIS GENERAUX	3,38		3,72		1 807 509
TRI DES COLLECTES SELECTIVES Part Fixe (habitant)	4,81		5,29		2 571 785
TRI DES COLLECTES SELECTIVES Part Variable (Tonne Omr)		7,09		7,80	882 599
TRAITEMENT DES OMR (Tonne OMr)		145,68		160,25	18 137 746
COUTS SPECIFIQUES 2015	1,07		1,17		570 000
TOTAL GENERAL	9,26	152,77	10,18	168,05	23 969 639

Projet Grille Tarifaire 2016 calcul habituel					
	Tarif HT		Tarif TTC		Coût HT
	HAB.	T OMR	HAB.	T OMR	
	3,05		3,35		1 649 983
	4,66		5,13		2 521 773
		6,76		7,44	818 094
		160,23		176,25	19 387 273
					0
	7,71	166,99	8,48	183,69	24 377 123

3 – Participation 2016 des EPCI (suite)

- **Il est proposé au Comité Syndical de** fixer le montant des participations 2016 pour les EPCI adhérents ou liés par convention au SYTRAD, selon la grille tarifaire ci-dessus soit :
- o Un Coût à l'habitant de 7,71 € HT soit 8,48 € TTC (TVA à 10%),
 - o Un Coût à la tonne d'OMr traitée à 166,99 € HT soit 183,69 € TTC (TVA à 10%).

AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION

COMMANDES PUBLIQUES

Point 4 – Approbation du principe
de Délégation de Service Public
pour les marchés d'exploitation des CVO

Rapporteur : M. Serge Blache
Président

4 – Approbation du principe de DSP

Dans le cadre de ses réflexions pour fiabiliser le fonctionnement de ses Centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels, à coût maîtrisé, le SYTRAD envisage de faire évoluer le mode de gestion du service en lançant une procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour ses trois CVO, à l'occasion du renouvellement des marchés d'exploitation des Centres de valorisation organique des déchets ménagers résiduels.

- Le rapport de présentation du principe de ce projet a été joint à la note de synthèse envoyée aux membres du Comité syndical

Les risques actuels nécessitent des investissements pour fiabiliser le process. Seul le principe de la délégation de service public permet de responsabiliser le futur exploitant.

Les principales caractéristiques de la délégation de service public proposée sont

- Gestion des 3 centres : Saint Barthélémy de Vals et Beauregard-Baret au 1^{er} janvier 2017 et Etoile sur Rhône le 20 mars 2018
- Le futur délégataire proposera toutes les modifications utiles à assurer un bon fonctionnement des centres, et rechercher la valorisation maximale des déchets : conserver la production de compost, mais développer les refus combustibles

4 – Approbation du principe de DSP

- Le futur exploitant assume l'évacuation et le traitement du compost, des refus combustibles et des matériaux valorisables.
- Afin d'assurer une égalité de traitement, le SYTRAD assurera la prestation d'enfouissement, qu'il mettra à charge du futur délégataire si celle-ci excède ses engagements
- Date d'échéance du contrat : 31 décembre 2033
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est prononcée favorablement sur ce projet de délégation de service public.
- Le Comité Technique du Centre de Gestion s'est réuni le 1^{er} février et a donné un avis favorable

➤ Il est proposé aux membres du Comité syndical d'approuver le principe de Délégation de Service Public pour l'exploitation des CVO de Saint Barthélemy de Vals, Beauregard-Baret à compter du 1^{er} janvier 2017 et de celui d'Etoile sur Rhône à compter du 19 mars 2018 dans les conditions exposées dans le rapport de présentation.

AFFAIRES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION

I – Délibération du Bureau syndical

Prise selon les délégations du Comité syndical

➤ Rapporteur : M. Serge BLACHE - Président

1 – Délibération du Bureau syndical

CRÉATION DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Dans le cadre de ses réflexions pour fiabiliser le fonctionnement de ses équipements à coût maîtrisé, le SYTRAD envisage la possibilité de procéder à des délégations de service public.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commission spécifique « Délégation de Service Public (DSP) » doit être créée pour cette procédure.

Elle est composée du président (Autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public) et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein qui auront voix délibératives.

Siègent également à la commission avec voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

1 – Délibération du Bureau syndical (suite)

Pour tous les projets de délégation de service public, cette commission a pour mission de :

- Examiner les candidatures (garanties professionnelles et financières, respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public)
- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats
- Analyser les offres, émettre un avis et dresser un procès-verbal d'analyse des offres
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global des contrats de DSP supérieure à 5 %

Il est précisé que la négociation elle-même avec les candidats relève de l'autorité du Président, qui peut s'adjoindre d'autres personnes.

Il est proposé de constituer une commission de Délégation de Service Public à caractère permanent, pour toute la durée du mandat.

L'Appel a candidature est envoyé le 28 janvier 2016, pour une inscription sur la liste avant le 30 janvier 2016,

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents CREE la Commission de Délégation de Service Public, à caractère permanent pour toute la durée du mandat.

AFFAIRES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION

II – Décisions du Président

➤ Rapporteur : M. Serge BLACHE - Président

2 – Décisions du Président

- Signature du Marché SMCP15-17, désodorisation de la fosse de réception du CVO d'Etoile sur Rhône, avec la société Westrand, pour un montant de 35 000 € HT
- Réalisation d'un contrat CSPL auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS d'un montant total de 1 460 000 € pour le financement de travaux sur ses CVO, et signature de deux Lignes du Prêt :
 - ✓ Prêt 1 : Montant de 730 000€ ; durée : 20 ans, Taux de l'Inflation : en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,72 % ; Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du Livret A en vigueur à la date de la substitution du taux + 1.00 % ; Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt
 - ✓ Prêt 2 : Montant de 730 000€ ; durée : 15 ans ; Taux fixe + 1,36 % ; Commission d'instruction : 0,06 % du montant du prêt.
- Mise en place d'un emprunt auprès du CREDIT AGRICOLE SUD RHONE ALPES un prêt d'un montant de 1 170 000 € pour le financement de ses investissements ; Taux fixe : 2,30% sur une Durée : 15 ans ; Frais de dossier : 2 000 €
- Mise en place d'un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne Loire-Drome-Ardèche un prêt d'un montant de 1 000 000 € pour le financement de ses investissements ; Taux fixe : 2,34% sur une Durée de 15 ans ; Frais de dossier : 0,10% du montant du financement

AFFAIRES NON SOUMISES À DÉLIBÉRATION

III – Information diverses

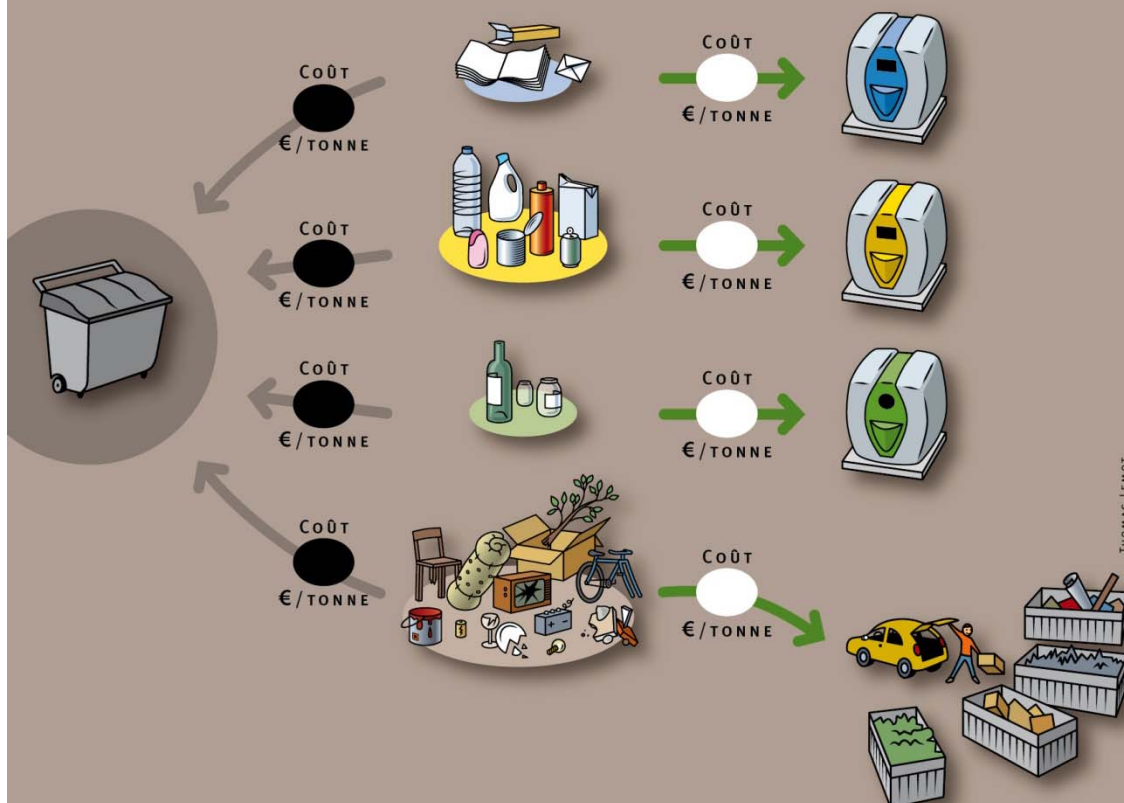
Schéma pédagogique « coût des déchets »

3 EPCI membres du SYTRAD ont travaillé à l'élaboration : CC Vercors, SICTOMSED, CA Valence Romans Sud Rhône-Alpes).

Constats

- ✓ Des coûts hétérogènes selon la collectivité
- ✓ Mais une constante : le tri des déchets coûte toujours moins cher que les ordures ménagères résiduelles, et de façon significative

LE TRI : ATOUT PRIX !



Prochaines Dates

Mercredi 06 avril	18h00	Bureau syndical
Mercredi 11 mai	18h30	Comité syndical
Mercredi 06 juillet	18h30	Comité syndical